

AVIS À LA POPULATION

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

Les membres du conseil prendront part, délibéreront et voteront à la séance par visioconférence.

Si vous désirez vous adresser au conseil, veuillez le faire par courriel maryse.cld@globetrotter.net

Cet enregistrement sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la séance.



Séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des territoires non organisés

Mercredi 10 février 2021, à 17 h 30, par visioconférence

Projet d'ordre du jour

N°	Sujet (TNO)	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum — Ouverture de la séance		x			
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour			x		
3	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
3.1	Résolution d'adoption du <i>Règlement pour l'adoption du budget 2021 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie</i>			x		
3.2	<i>Règlement pour l'adoption du budget 2021 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie</i>			x		
3.3	Résolution d'adoption du <i>Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, cout des services pour l'année 2021</i>			x		
3.4	<i>Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, cout des services pour l'année 2021</i>			x		
4.	AFFAIRES NOUVELLES (si tous présents, exclusivement sur le budget)					
4.1						
4.2						
4.3						
5	PÉRIODE DE QUESTIONS (<i>exclusivement sur le budget, art. 956 du CMQ</i>)	x			Heure (début) : (fin) :	
6	LEVÉE DE LA SÉANCE			x	Heure (fin):	